

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE PROCEDURE ADAPTÉE

Réalisation de diagnostics écologiques sur 11 communes dans le cadre d'Atlas de la Biodiversité Communale (Cartographie et flore, avifaune, entomofaune, chiroptères)

Date et heure limites de remise des offres :
Vendredi 26 février 2021 à 15h00

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière
Île de Fédrun
214 rue du Chef de l'Île
44720 SAINT JOACHIM



Une autre vie s'invente ici



SOMMAIRE

ARTICLE 1 - INTERVENANTS A L'OPERATION

- 1.1 - Maître d'ouvrage
- 1.2 - Autres intervenants

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

- 2.1 - Nature des prestations
- 2.2 - Nomenclature
- 2.3 - Forme du marché
- 2.4 - Décomposition en tranches
- 2.5 - Dévolution du marché
- 2.6 - Solution de base, variantes
- 2.7 - Options
- 2.8 - Délais d'exécution

ARTICLE 3 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

- 3.1 - Modalités de règlement
- 3.2 - Cautions et garanties exigées
- 3.3 - Forme juridique des soumissionnaires

ARTICLE 4 - PROCEDURE

- 4.1 - Procédure de passation
- 4.2 - Critères de jugement des offres
- 4.3 - Classement des offres
- 4.4 - Date limite de remise des offres
- 4.5 - Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées
- 4.6 - Délai de validité des offres
- 4.7 - Modifications de détail au dossier de consultation
- 4.8 - Unité monétaire

ARTICLE 5 - PRESENTATION DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 5.1 - Présentation des offres
- 5.2 - Condition d'envoi et de remise des offres
- 5.3 - Composition du dossier de la consultation

ARTICLE 1 - INTERVENANTS A L'OPERATION

1.1 - Maître d'ouvrage

La présente consultation est lancée par le maître d'ouvrage suivant :
Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière
214 RUE DU CHEF DE L'ILE, ILE DE FEDRUN
44720 SAINT-JOACHIM

Les candidats désirant obtenir des renseignements administratifs et techniques s'adresseront à :

214 RUE DU CHEF DE L'ILE, ILE DE FEDRUN
Tel : 02 40 91 68 68
Fax : 02 40 91 60 58

Le dossier plan et descriptif sera mis en ligne sur le site www.centraledesmarches.com

1.2 - Autres intervenants

Pour obtenir les renseignements techniques complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite (courrier ou mail) à :

y.lozachmeur@parc-naturel-briere.fr

Une réponse sera adressée au candidat ainsi qu'éventuellement à tous les candidats ayant retiré le dossier si la réponse est de nature à influencer les offres, au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE

2.1 - Nature des prestations

La présente consultation porte sur la réalisation de diagnostics écologiques sur 11 communes dans le cadre d'Atlas de la Biodiversité Communale.
Les prestations sont détaillées dans les pièces constitutives de la présente consultation.

2.2 - Nomenclature

Cette consultation relève de la nomenclature : code CPV.
Services d'études - 79311000-7

2.3 - Forme du marché

Procédure adaptée

2.4 - Décomposition en lots

Le marché est décomposé en 4 lots différents, détaillés dans les pièces constitutives de la présente consultation.

2.5 - Dévolution du marché

Le marché pourra être attribué à un seul prestataire par lot, ou à un groupement solidaire.

2.6 - Solution de base, variantes

Les candidats doivent formuler une proposition conforme au dossier de consultation, aucune variante n'est possible.

2.7 - Réunion supplémentaire

Le prestataire devra indiquer le coût unitaire d'une réunion supplémentaire dans sa proposition commerciale. Le cas échéant, cette réunion viendra compléter celles déjà prévues. En aucun cas, cette réunion n'a vocation à palier la non validation du travail du prestataire.

2.8 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution maximum de réalisation de l'étude sont précisés dans les cahiers des clauses administratives et techniques particulières.

ARTICLE 3 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1 - Modalités de règlement

Les paiements s'effectueront sous forme de virements par mandats administratifs. Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées dans les délais réglementaires.

3.2 - Cautions et garanties exigées

Selon le code de la commande publique

3.3 - Forme juridique des soumissionnaires

Chaque lot du présent marché pourra être attribué à un cabinet unique ou à un groupement.

Les groupements seront solidaires.

La forme du groupement ainsi que le nom du mandataire, seront précisés par les soumissionnaires dans l'acte d'engagement.

Ces informations devront être cohérentes avec celles contenues dans la lettre de candidature (imprimé DC 4).

ARTICLE 4 - PROCEDURE

4.1 - Procédure de passation

La présente consultation est lancée sous forme de procédure adaptée avec possibilité de négociation.

Les candidats sont informés que le Pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

4.2 - Critères de jugement des offres

Les offres recevables seront classées selon les critères ci-dessous, de façon à dégager l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les valeurs estimatives des besoins sont, par lot, fixées à :

- 115 000€ à 125 000 € TTC ou Net de taxe pour le lot n°1
- 25 000 à 30 000 € TTC ou Net de taxe pour le lot n°2
- 43 000 à 49 000 € TTC ou Net de taxe pour le lot n°3
- 25 000 à 30 000 € TTC ou Net de Taxe pour le lot n°4

Les candidats devront clairement mentionner dans leur offre s'ils sont assujettis ou non à la TVA. En cas d'erreur manifeste dans l'offre, le montant indiqué dans celle-ci, et nécessaire au jugement des offres, restera la référence retenue sans que le candidat puisse demander une adaptation.

Les critères suivants ont été retenus :

- Valeur technique : Notation sur 85 points
- Valeur prix : Notation sur 15 points (prix TTC ou Net de Taxe)

La valeur technique de l'offre sera appréciée en exploitant les documents et informations transmis par le candidat, sur un total de 85 points :

- Note méthodologique illustrant les **compétences** du candidat : 25 points
- Note méthodologique détaillant les **modalités d'exécution** : 20 points
- **Effort de prospection** : 40 points

La valeur financière de l'offre sera appréciée sur un total de 15 points :

- Établie par application de la formule **$N = P1/P2 \times 15$** , dans laquelle :
N = note attribuée ;
P1 = prix proposé le plus bas en € TTC ou Net de Taxe ;
P2 = prix proposé par le candidat en € TTC ou Net de Taxe, tel que mentionné dans la proposition financière.

La décomposition forfaitaire n'étant pas une pièce contractuelle, le candidat ne pourra se prévaloir d'une erreur quelconque dans ce document pour modifier le prix global et forfaitaire.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour se mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de discordance entre les divers documents, seul le montant global porté sur l'acte d'engagement sera contractuel et prévaudra sur les autres prix ou montants accompagnant l'offre.

Le jugement des offres est établi sur la base de l'unité monétaire choisie par le Maître d'ouvrage.

4.3 - Classement des offres

Après analyse, les offres sont classées par ordre décroissant.

Les trois offres les mieux classées pourront faire l'objet d'une négociation avant que le Pouvoir adjudicateur ne retienne celle qui apparait la plus en adéquation avec le projet.

Cette négociation pourra prendre la forme d'un ou plusieurs entretiens.

En cas de non présence lors du ou desdits entretiens, le candidat non présent sera obligatoirement exclu de la consultation (sauf cas de force majeure).

Calendrier prévisionnel sans négociation :

- Analyse des offres - semaines 9
- Choix des prestataires - semaine 10
- Notification du marché semaine 11

Le candidat dont l'offre aura été retenue sera invité à présenter l'attestation de régularité fiscale, l'attestation de régularité sociale, l'attestation d'assurance, l'extrait du registre pertinent, ainsi que les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail dans un

délai de cinq (5) jours à compter du courrier lui prescrivant de le faire. A défaut, son offre sera rejetée.

Le Pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

4.4 - Date limite de remise des offres

La date limite de réception ou de dépôt des offres figure en page de garde du présent document.

4.5 - Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées

Les offres devront impérativement être rédigées en langue française.

4.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Seules des mises à jour indexées sur l'indice ingénierie I seront tolérées à la date d'anniversaire de remise des offres.

4.7 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.8 - Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire de compte suivante : EURO.

En cas de groupement, l'unité monétaire de compte est définie par le mandataire. Elle sera la même pour tous les cotraitants.

L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection de jugement des offres. Si le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle du pouvoir adjudicateur, il accepte que celui-ci procède à la conversion de son offre en application des articles 4 et 5 du Règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997. Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage.

Dans l'hypothèse où le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle souhaitée par le Parc de Brière, et si cette offre est retenue, il est informé et accepte par avance que l'unité monétaire souhaitée par le pouvoir adjudicateur puisse s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché.

L'unité monétaire dans laquelle le titulaire du marché souhaite être payée est indiquée dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 5 - PRESENTATION DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

5.1 - Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées présentées ci-dessous.

En cas de groupement, ces pièces sont à fournir par chaque cotraitant, excepté l'imprimé DC4 qui n'est à fournir que par le mandataire, celui-ci se chargeant de le faire signer à ses cotraitants.

Envoi de l'offre contenant les éléments concernant le candidat à savoir :

- 1) Lettre de candidature (imprimé DC1) ou équivalent.
En cas de candidature émanant de groupement d'entreprises, la lettre de candidature (type DC4) sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité (article 51.4 du Code des Marchés Publics).
- 2) La déclaration du candidat (type DC2) dûment complétée et signée. Les rubriques relatives aux moyens du candidat (personnel et présentation détaillée du matériel) et à ses références (références professionnelles de moins de cinq ans en matière de travaux similaires faisant apparaître la nature et les quantités de prestations réalisées, et l'organisme pour qui elle l'a été) devront être remplies avec soin.
- 3) Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.
- 4) un acte d'engagement (ATTRI 1), accompagné éventuellement des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché.
- 5) La proposition financière détaillée et décomposée.
- 6) Un mémoire technique conformément à l'article 5.3. du présent règlement de consultation.

5.2 - Condition d'envoi et de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **vendredi 26 février à 15h00.**

Offre papier

Les offres doivent être adressées ou remises avant cette date à l'adresse suivante :

Parc naturel régional de Brière

214 rue du Chef de l'Ile Ile de Fédrun 44720 SAINT JOACHIM

Les offres pourront être transmises à cette adresse par tous les moyens permettant de donner la date et l'heure certaines de réception du document.

Les offres transmises par télécopie ne seront pas admises.

Les offres ne peuvent être déposées en mains propres au centre administratif, l'accueil étant fermé jusqu'au 26 février 2021, date limite de remise des offres.

Offre électronique

Selon les modalités prévues dans la centrale desmarches.com

Aucune offre ne peut être envoyée sur les adresses mails du maître d'ouvrage.

5.3 - Composition du dossier de la consultation

Le présent dossier de la consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation paraphé et signé à la dernière page ;
- l'acte d'engagement signé ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) paraphé et signé
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) paraphé et signé
- un mémoire technique paraphé et signé dans lequel le candidat détaillera :
 - La note méthodologique précisant l'organisation, la méthodologie et les démarches que le candidat entend mettre en œuvre pour réaliser la prestation ;
 - Le détail de la composition de l'équipe (en fournissant le CV de la ou des personne(s) affectée(s) à l'opération) et la désignation d'un interlocuteur principal compétent ; les moyens, les compétences et références ;
 - Le calendrier d'intervention faisant apparaître les différentes étapes de la prestation et les réunions prévues.

- une annexe financière paraphée et signée dans laquelle le candidat détaillera les coûts des différentes activités par étape en détaillant les interventions du ou des membre(s) de l'équipe.